

43.12 - DÉLAI DE CORRESPONDANCE

Toute réponse concernant l'acceptation ou le refus d'une équipe à participer à un tournoi doit se faire par écrit au plus tard 10 jours suivant la réception de l'inscription. De plus, le calendrier original doit être expédié aux équipes participantes 15 jours avant le début du tournoi, avec copie conforme au bureau provincial.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 17:18:36 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 17:18:41 par Baseball Québec